

Procès-verbal de la réunion

du Conseil Municipal du 29 mars 2021

Etaient présents : MM et Mmes BOSSART S, QUEVA A, ROGEZ S, MOYAERT D, GRUCHALA D, TARTAR M, ABRIKOSOFF, GOUSMETT G, M, BOULET JL, COSTEUR M, VANDERSTAPPEN C, MENNUTI J, KARELUS N, BOCQUET S, DUJARDIN V, DAMBRAIN C, GOMES J, LEMATTRE F, LECOCQ Y, WALLEZ A, QUEVA R, ETOURNAUD AS, BOULERT G, LEROUX T, TRINEL S, SION A, ROUSSEL C

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire introduit la réunion du Conseil Municipal en rappelant qu'elle fait l'objet d'une diffusion en direct sur les réseaux sociaux. Cela s'inscrit dans la volonté de transparence de la vie publique, dans le cadre de la crise sanitaire, qui impose des séances sans public.

Monsieur le Maire remercie les services qui ont permis la diffusion en direct de cette réunion.

- **Campagne de vaccination** : Monsieur Gomes rappelle que la vaccination contre le Covid-19 n'est la responsabilité du Maire, mais du Préfet et du directeur de l'Agence Régionale de Santé. Il rappelle que sur le Département, 32 centres de vaccination ont été ouverts, dont 10 sur les arrondissements de Béthune et Lens. Concernant l'agglomération de Béthune-Bruay, un mégacentre a été ouvert sur le centre hospitalier de Beuvry. Le CCAS a décidé d'accompagner et conseiller les personnes susceptibles de pouvoir être vaccinées. Les plus de 75 ans ont été contactés par téléphone par Mesdames Abrikossoff, Costeur et Monsieur Gomes. Des rendez-vous ont été pris et des solutions de transports cherchées et lorsqu'il le fallait, le CCAS a assuré ce transport. L'ouverture de la vaccination dans les pharmacies va permettre d'accélérer la prise de rendez-vous, sachant qu'un projet de campagne de dépistage est à l'étude.

Monsieur le Maire remercie les élus du CCAS et ses agents pour leur implication et rappelle qu'il est important de poursuivre cette mobilisation, tout en restant prudent.

- **ZAC Pasteur** : Monsieur le Maire annonce que la phase Est est terminée, sachant que quelques travaux de reprise des dégradations doivent être réalisés cette année par l'aménageur. Concernant la phase Ouest, les travaux se poursuivent et notamment la construction du troisième béguinage de la Commune qui devrait débiter dans l'année. Monsieur le Maire explique qu'une jonction piétonne a été prévue entre la rue Bérégovoy et le lotissement.
- **Parc des industries** : L'entreprise logistique Bils Deroo a pour projet d'implanter un bâtiment avenue de Sofia. Il fera l'objet d'une enquête publique entre le 18 avril et le 21 mai. Elle sera bordée d'une nouvelle butte paysagère.

- **Route d'Hantay** : Monsieur Boulet annonce que les travaux de la MEL sont terminés et la route réouvrira sous peu. La traversée sera interdite aux poids lourds et la vitesse limitée à 30 km/h avec priorités à droite. La Commune a prévu de réaliser des travaux sur la rue du Lieutenant Folliet pour sécuriser par des aménagements pérennes la voie. Ces travaux n'étaient pas encore validés par les services du Département, ils seront réalisés en juillet, sans rupture de la circulation, afin de limiter au maximum la gêne pour les riverains. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet de consultation avec la population, la chambre d'agriculture et le Département (dans la mesure où il s'agit d'une route départementale).

Avant de traiter les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire annonce que si des questions sont posées en direct par les internautes, un temps en fin de séance sera consacré à leur réponse.

PROCURATIONS :

Mme Sion à M. Gruchala
Mme Dujardin à Mme Rogez
M. Leroux à M. Queva
Mme Trinel à M. Queva
M. Lecocq à M. Tartar
M. Dambrain à M. Goudsmett

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose que Madame Wallez et Monsieur R Queva soient désignés secrétaires de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Motion suite aux dernières annonces sur la fin de la production du moteur EP par l'usine de PSA **Compte-rendu des décisions du Maire**

Monsieur le Maire revient sur la récente annonce du groupe Stellantis de transférer la production du moteur en EP en Hongrie. C'est une mauvaise nouvelle pour l'emploi et propose au Conseil Municipal d'adopter la motion votée par le SIZIAF, sachant qu'elle sera également proposée au prochain conseil communautaire de la CABBALR. Monsieur le Maire lit la motion en séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion pour soutenir les salariés de PSA.

Monsieur Boulet ajoute qu'à ce jour qu'à terme la production sur le site PSA ne devrait être que de 800 moteurs par jour, ce qui nécessite que très peu d'emplois, sachant que la concurrence avec les usines étrangères s'intensifie. Cela est aussi à mettre en parallèle avec les nombreuses aides publiques reçues.

Monsieur le Maire ajoute que la situation n'est pas comparable à celle de Bridgestone, car l'implantation d'ACC est déjà une réponse anticipée pour la revitalisation du site.

Monsieur Queva se réjouit de l'arrivée d'ACC et des emplois générés et salue l'action des élus et notamment Daniel Delcroix, en tant que président du SIZIAF, qui ont oeuvré pour ce projet. Sans cette implantation, la situation socio-économique serait catastrophique. Néanmoins, on ne peut que déplorer le manque de concertation, puisqu'en juin 2020 une première annonce de Stellantis prévoyait une augmentation de la production, suivie quelques mois plus tard, de l'annonce du transfert de production en Hongrie.

Adoptée à l'unanimité

2. Le Chantier école

Monsieur Queva explique que dans le cadre de la rénovation des salles associatives, la Commune souhaite faire appel au Département et une association d'insertion, afin de permettre à 10 personnes (8 bénéficiaires du RSA et deux jeunes de moins de 25 ans) de bénéficier d'une formation théorique et pratique. Le coût réel de l'opération est 210 000 €, avec un reste à charge de 30 000€, soit 15%. Les habitants de la commune seront prioritaires.

Monsieur le Maire explique que cette opération s'inscrit également dans la volonté d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.

Adoptée à l'unanimité

3. Extinction de l'éclairage public

Monsieur Queva rappelle que la Commune expérimente depuis le 7 décembre une extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 4h30. Chaque foyer a reçu une lettre d'explication. Une concertation citoyenne devait être organisée pour écouter la population sur la poursuite ou non de cette mesure, mais les mesures de restriction liées à la crise sanitaire, ont abouti à son report. La consultation devrait donc avoir lieu entre le 25 et le 30 avril (et le dimanche 26 avril sur le marché).

Après présentation des résultats du compte administratif, il est demandé au Conseil Municipal de l'approuver.

Adoptée à l'unanimité

4. Motion contre la fermeture de la perception de Douvrin

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal adopte une motion pour s'opposer à la fermeture de la perception de Douvrin. Après lecture du projet de motion, Monsieur Queva ajoute que cette fermeture est justifiée par le fait que les démarches peuvent s'effectuer par internet. Il rappelle qu'une partie de la population est exclu des usages numériques et qu'au final, ce seront les communes qui devront les accompagner dans leurs démarches.

Adoptée à l'unanimité

5. Appel à projets dans les écoles

Madame Rogez rappelle qu'un pan du plan de relance vise à renforcer l'équipement numérique des écoles, par des subventions allant jusqu'à 70% des dépenses. La Commune souhaiterait bénéficier de cette aide pour équiper les écoles élémentaires de trente tablettes, afin de lutter contre la fracture numérique.

Adoptée à l'unanimité

6. Marché de plein-air

Madame Costeur rappelle que la France compte environ 6000 marchés, dont 133 sur le Département.

Les élus de la commission commerce, et notamment Monsieur Lecocq ont décidé de créer un marché de plein air à Billy-Berclau. Pour cela, il est nécessaire de réunir plusieurs conditions de réussite :

- Le marché ne doit pas faire concurrence au commerce local
- Il doit réunir des commerçants alimentaires. A ce jour, une rotisserie, un marchand de fruits et légumes, un brasseur artisanal, un fabricant de gauffres artisanales et un food-truck sont disponibles. Des recherches sont en cours pour une poissonnerie, de la charcuterie et des pâtisseries polonaises.
- Il doit être animé. Des projets sont en cours, dès que le contexte sanitaire le permettra.
- Il doit bien organisé avec des barrières et le respect des places accordées sur le marché.
- Il doit faire l'objet d'une communication régulière et attractive. Des affiches sont prévues dans la Commune et des panneaux aux entrées de ville.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Queva d'apporter des précisions. Monsieur Queva rappelle qu'il est nécessaire d'avoir le statut de commerçant ambulant et être assuré en responsabilité civile professionnelle. Monsieur Queva rappelle que la délibération porte sur un projet de règlement, qui régie l'attribution d'emplacements fixes et passagers, les pièces à fournir et la police du marché.

Monsieur Bocquet demande combien d'emplacements sont disponibles. Monsieur Queva répond que huit commerçants peuvent s'installer sur le premier parking, sachant qu'un deuxième parking pourra être utilisé.

Monsieur le Maire se félicite que ce marché soit devenu un véritable lieu de vie. Il rappelle que par le passé, un projet de ce type avait été initié, sans succès et remercie les élus pour leur investissement.

Monsieur Queva remercie les élus de la commission commerce et notamment Monsieur Lecocq, qui est retenu par des obligations familiales.

7. Aide à l'acquisition de poules

Madame Lemattre rappelle que la Commune souhaite favoriser le développement durable, notamment en agissant pour une réduction de la production de déchets. Elle rappelle qu'en France, une personne produit en moyenne 354 kg d'ordures ménagères

par an, dont 40% déchets organiques. Pour cela, le recours aux poules domestiques représente un atout, dans la mesure où cet animal peut absorber jusque 75kg de déchets par an. Ainsi, l'adoption pour une famille de quatre personnes permet de réduire d'un tiers le volume des déchets.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'action de la commune pour l'acquisition de composteurs. Il consiste en la création d'une nouvelle aide pour les familles souhaitant adopter au moins deux poules.

Afin d'agir pour le bien-être animal, ces poules seront des animaux de réforme, qui auraient dû être envoyées à l'abattoir. Dans ce cadre, un partenariat sera établi avec l'association "les chtites cocottes", qui propose des poules pour 3€.

Madame Lemattre ajoute qu'il est possible d'aider les jeunes du CAJ à la construction de poulaillers à la maison écocitoyenne et aux biojardins.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de s'inscrire dans la transition énergétique, par la réduction des déchets.

Adoptée à l'unanimité

8. Adoption du compte de gestion

Monsieur Queva rappelle que le compte de gestion est une synthèse des dépenses et des recettes de l'année par le percepteur. L'assemblée est appelée à approuver ce compte de gestion.

Adoptée à l'unanimité

9. Adoption du compte administratif

Monsieur Queva rappelle que la crise sanitaire a nécessité une adoption tardive du budget primitif.

Il retrace les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Dépenses totales de la section de fonctionnement : 6 784 654,74 €

charges générales :	1 417 349,48 €
charges de personnel :	3 578 286,52 €
atténuations de produits :	137 105,80 €
autres charges de gestion courante :	948 875,89 €
Intérêts d'emprunt :	496 128,97 €
charges exceptionnelles :	16 887,94 €
dépenses d'ordre budgétaire :	190 020,14 €

Recettes totales de la section de fonctionnement : 8 335 433,31 €

atténuation de charges :	127 901,46 €
produits des services :	198 907,48 €
impôts et taxes :	7 548 885,46 €
dotations et participations :	338 940,58 €
autres produits de gestion :	20 535,73 €
produits exceptionnels :	10 293,32 €
recettes d'ordre budgétaire :	89 969,28 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un
excédent de 1 550 778,57 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 077 829,69 €

Elles sont composées de :	
subventions :	20 728,20 €
le Fond de compensation de la TVA :	236 884,69 €
la taxe d'aménagement :	28 699,39 €
les excédents de fonctionnement capitalisés :	599 769,27 €
les opérations d'ordre budgétaire transfert entre sections :	190 020,14 €
les opérations patrimoniales :	1 728,00 €

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à **1 530 426,82 €.**

Elles sont composées de :	
immobilisations incorporelles	15 921,24 €
immobilisations corporelles	453 439,62 €
remboursement d'emprunts	774 840,87 €

les principales opérations d'investissement sont :	
les travaux de sécurité incendie	147 844,68 €
le local associatif	43 525,32 €

Monsieur kle Maire quitte la salle au moment du vote

10. Affectation du résultat

Monsieur Queva rappelle qu'en comptabilité publique M14 le résultat de l'année N-1 fait l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal est invité à affecter les résultats du budget de la commune.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	4099 394,87€
Affectation obligatoire := besoin de financement =agrégat du résultat de clôture de la section d'investissement et le solde des restes à réaliser)- cf /1068	+837 056,34€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves –cf /1068	+410 000€

Total affecté en recettes d'investissement	R1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	-R002	
Total affecté au	-D001	+1247 056,34€ +2852 338,53€ +723 033,83€

Monsieur Queva estime que cette affectation du résultat témoigne d'une bonne et rigoureuse gestion des finances communales.

11. Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire explique que la loi introduit une nouveauté dans la définition des taux d'imposition locale.

En effet, avec la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière aux communes. Le nouveau taux de référence est donc la somme des taux communal et départemental, soit pour la commune de Billy-Berclau un taux de 49,99%. Cela n'entraîne pas de changement pour le contribuable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2021.

12. Budget primitif

Monsieur le Maire rappelle que les principes qui ont guidé l'élaboration du budget primitif :

- pas d'augmentation des impôts, ni emprunt
- prudence et souplesse sur les dépenses
- prudence sur les recettes
- Maintien des priorités : soutien à la vie associative ,les seniors, la transition énergétique, entretien et valorisation du patrimoine.

Il poursuit en présentant les principaux chiffres de ce budget :

Les recettes de fonctionnement : 8 269 462 €

<u>Aténuation de charges</u>	125 000 €
Produits des services	187 600 €
Impôts et taxes	7 592 362 €
Dotations et participations	238 500 €
Autres produits de gestion courante	15 000 €
Produits exceptionnels	5 000 €

Les Dépenses de Fonctionnement : 9 848 800,53 €

Charges à caractère général	2 441 840 €
Charges de personnel	5 798 564 €
Atténuation de produits	143 000 €
Autres charges de gestion courante	992 158 €
Charges financières	450 117,18 €
Charges exceptionnelles	23 121,35 €
Virement à la section d'investissement	1 063 000 €

Les recettes d'investissement : 2 981 716,34 €

subventions d'équipements	114 660 €
FCTVA	130 000 €
Taxe d'Aménagement	30 000 €
ventes immobilières	137 000 €
virement de la section de fonctionnement	1 063 000 €
amortissements	210 000 €
affectation du résultat	1 247 056 €
opérations patrimoniales	50 000 €

Les Dépenses Investissement : 1 988 660 €

Immobilisations incorporelles	47 160 €
Immobilisations corporelles	606 500 €
Opérations d'équipement	530 000 €
Capital des emprunts	805 000 €

Monsieur le Maire explique que les principaux projets du budget 2021 sont la réhabilitation des salles derrière la Mairie (400 000€), l'aménagement de la rue Folliet (40 000€), l'aménagement du centre médico-social (90 000€) et une étude sur la rénovation et l'agrandissement de l'école maternelle.

13. Subvention au CCAS

Monsieur Gruchala explique que Le Centre Communal d'Action Sociale mène chaque année des actions auprès des familles rencontrant des besoins d'accompagnement sociaux.

Dans le cadre de l'élaboration du budget, le versement d'une subvention de 45 000 € au CCAS est prévue.

le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement d'une subvention de 45 000 € au CCAS pour son exercice 2021.

Monsieur le Maire précise que cette subvention ne représente pas une baisse des recettes du CCAS, mais un ajustement suite à de nouvelles recettes obtenues grâce à des ventes de terrain.

Adopté à l'unanimité

14. Demande de subvention

Madame Moyaert propose au Conseil Municipal d'adopter une subvention pour l'association "un autre regard" de 400€.

Monsieur le Maire précise que cette association, présidée par Monsieur Charlet, agit contre les discriminations liées au handicap.

Adopté à l'unanimité

15. Suppression d'une régie

Madame Rogez rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2006 le Conseil Municipal avait décidé de la création d'une régie "CAJ de Billy-Berclau" permettant l'encaissement des participations des familles pour les colonies de vacances organisées par le CAJ .

En raison de nombreux changements à intervenir dans le fonctionnement de cette régie, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la clôture de cette régie à compter du 1er avril 2021. Madame Rogez précise que cette suppression vise à simplifier les démarches des usagers en créant une régie unique.

Adopté à l'unanimité

16. Tarifs des concessions funéraires

Monsieur Boulet explique que lors de sa séance du 27 juin 2016 le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions funéraires comme suit;

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2016 et que le tarif actuel est inférieur au prix de fourniture pour certaines prestations, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réévaluation des tarifs.

	Tarifs 2016	propositions de tarifs
Concession 50 ans	510 €	561€
Concession caverne 15 ans	77 €	85€
Concession caverne 30 ans	158 €	174€
Concession Columbarium 30 ans	918 €	1 010€
Concession Columbarium 50 ans	1 224 €	1 346€
Porte columbarium	153 €	153 €
Plaque jardin du souvenir	120 €	160€

Monsieur Boulet explique que cette évolution des tarifs correspond à la nécessité de s'aligner sur les prix du marché, ce qui correspond à une augmentation d'environ 10%.

Adopté à l'unanimité

17. Garantie d'emprunt

Monsieur Gruchala explique que dans le cadre de l'opération de construction de logements à la ZAC PASTEUR OUEST Territoire 62 a programmé, rue Marguerite Yourcenar la construction de 6 logements en accession sociale dont la construction et la gestion ont été confiées au bailleur social Maisons et Cités. Cette dernière sollicite la commune pour le cautionnement du prêt consenti par la Caisséd'Épargne Hauts de France d'un montant de 840 306 €, à hauteur de 100 %.

Le Conseil Municipal est invité à s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité

18. Reprise de concessions au cimetière de Billy

Monsieur Boulet rappelle que le Cimetière de Billy compte plusieurs concessions perpétuelles qui se trouvent à l'état d'abandon.

Un recensement partiel a permis de dénombrer plus de 28 concessions laissées à l'état d'abandon. Pour remédier à cette situation, et permettre à la Ville d'apporter une solution à cette situation une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T. articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21). Cette procédure vise à rendre au cimetière toute sa dignité, sa décence, son respect, mais aussi à optimiser les places. Ainsi, la notion d'état d'abandon se caractérise par une concession qui offre une vue délabrée (envahie par des plantes parasites, tombes penchées, stèles déchaussées et menaçant de s'écrouler, encadrement en fer forgé présentant des pointes saillantes). Il se définit aussi par l'absence d'inhumation, emblème funéraire, de nom, d'entretien par les familles depuis plus de 10 ANS.

La procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est longue (3 années) et une seconde phase a été engagée sur ce site en 2016. La première phase engagée de 1991 à 1994 a été menée complètement, même si à ce jour il n'a pas été procédé à la reprise des sépultures. La seconde phase a porté sur les sépultures situées le long du mur de la rue du Général de Gaulle. Les seconds procès verbaux ont été dressés le 18 janvier 2021 et affichés le 2 février 2021. Les éléments de cette procédure sont présentés au Conseil Municipal qui est invité à se prononcer sur le principe de la reprise des dites concessions. À l'issue de cette procédure les emplacements pourront faire l'objet de nouvelles attributions.

Il ajoute que cette procédure concerne 14 sépultures.

Madame Wallez rappelle qu'il avait été projeté de créer un parking au cimetière de Billy. Monsieur Boulet lui répond, que ce projet a effectivement été présenté au Département qui a jugé ce projet trop risqué, compte-tenu de l'aménagement du virage. D'autre part, le besoin de libérer de l'espace pour de nouvelles sépultures a nécessité de repenser le projet.

Monsieur Boulet ajoute que le mur sera entièrement refait.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une procédure longue et complexe. Monsieur Boulet ajoute qu'une opération similaire est envisagée au cimetière de Berclau

Adopté à l'unanimité

19. Vente d'un immeuble

Monsieur Goudsmett rappelle que la commune est propriétaire d'un immeuble sis 2 rue Paul Langevin et repris au cadastre sous les références AD 153 pour une surface de 101 m². Depuis plusieurs années, la commune cherche à vendre ce bien.

Une offre d'achat a été présentée par Madame HAUW Amandine 1bis rue Gino Valle 62880 ANNAY pour un montant de 12 000€, prix conforme à l'estimation des domaines. Un compromis de vente a été signé le 26/02/2021

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la vente de l'immeuble 2 rue Paul Langevin moyennant le prix de 12 000 €
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

20. Commission culture

Madame Moyaert rappelle que par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal avait procédé à la constitution des commissions municipales.

Une commission dénommée : Fêtes Cérémonies, vies associatives culture avait été constituée et ses membres avaient été désignés.

Après s'être réunie plusieurs fois, il est apparu que les affaires portées à l'étude de cette commission étaient importantes. Afin de permettre un meilleur fonctionnement de la commission, il est proposé de créer une nouvelle commission qui sera chargée de l'étude des questions relevant du domaine de la culture et d'en nommer les membres.

La commission actuelle recentrera ses études sur les domaines des Fêtes, cérémonies et vie associatives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire Mesdames et Messieurs Nathalie KARELUS, Caroline ROUSSEL, Jocelyne MENUTTI, Florence LEMATTRE, Sylvain ETOURNAUD, Sylvain BOCQUET, Christian VANDERSTAPPEN, Rémi QUEVA et Alain QUEVA membres de la commission Culture.

L'Assemblée ayant accepté un vote à main levée, les conseillers ci-dessus sont élus membres de la commission culture.

Adopté à l'unanimité

21. Fonds publics et territoires

Madame Rogez annonce que l'appel à projet intitulé « Fonds Publics et Territoires » a pour vocation de contribuer aux besoins spécifiques des familles et des territoires.

A ce titre, la ludothèque peut bénéficier dans le cadre de son projet de fonctionnement un accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des Fonds Publics et Territoire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire a solliciter la subvention correspondante.

Adopté à l'unanimité

22. Ouverture et recrutement pour les accueils de loisirs

Madame Abrikossoff rappelle que chaque année la commune accueille les enfants durant les vacances d'été. Aussi il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'ouverture des accueils de loisirs et du CAJ durant les mois de juillet et août 2021 et de procéder au recrutement des postes d'encadrement et de direction selon les tableaux suivants :

Centre de loisirs MATERNEL

Lieu d'implantation	Mois de juillet 2021	Encadrement
<i>DOJO</i>	<ul style="list-style-type: none">Journée de préparation le mercredi 7 juilletFonctionnement : du jeudi 8 au vendredi 30 juilletJournée de liquidation le samedi 31 juillet	10 animateurs
	Mois d'août 2021	Encadrement
<i>DOJO</i>	<ul style="list-style-type: none">Journée de préparation le samedi 31 juilletFonctionnement du lundi 2 au mardi 24 aoûtJournée de liquidation le mercredi 25 août	1 directeur 8 animateurs

Centre de loisirs PRIMAIRE

Lieu d'implantation	Mois de juillet 2021	Encadrement
<i>Ecole J. POTEAU</i>	<ul style="list-style-type: none">Journée de préparation le mercredi 7 juilletFonctionnement : du jeudi 8 au vendredi 30 juilletJournée de liquidation le samedi 31 juillet	1 directeur 1 directeur adjoint

20 animateurs

	Mois d'août 2021	Encadrement
<i>Ecole J. POTEAU</i>	• Journée de préparation le samedi 31 juillet	1 directeur
	• Fonctionnement du lundi 2 au mardi 24 août	
	• Journée de liquidation le mercredi 25 août	1 directeur adjoint
		14 animateurs

Centre d'Animation Jeunesse

Lieu d'implantation	Mois de juillet 2021	Encadrement
<i>CAJ</i>	• Journée de préparation le mercredi 7 juillet	1 directeur
	• Fonctionnement : du jeudi 8 au vendredi 30 juillet	
	• Journée de liquidation le samedi 31 juillet	4 animateurs

	Mois d'août 2021	Encadrement
<i>CAJ</i>	• Journée de préparation le samedi 31 juillet	1 directeur
	• Fonctionnement du lundi 2 au mardi 24 août	
	• Journée de liquidation le mercredi 25 août	4 animateurs

Le CAJ fonctionne en période estivale du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Madame Abrikossoff explique les maternels seront accueillis au dojo et non à l'école maternelle. Elle précise que le personnel municipal occupera une partie des postes de direction. Monsieur le Maire précise que la décision de transférer l'accueil des maternels au dojo est liée à la nécessité de préparer la rentrée scolaire, notamment avec la création d'une nouvelle classe.

Madame Mennuti demande pourquoi il est nécessaire de créer un poste de directeur adjoint. Madame Abrikossoff répond que le poste de directeur est obligatoire et celui d'adjoint également dès que l'on accueille plus de 100 enfants. Madame Rogez ajoute qu'il est important de permettre aux enfants d'être encadrés dans les meilleures conditions, notamment lorsqu'ils sont accueillis sur plusieurs sites. Cela permet également un meilleur encadrement des animateurs.

Adopté à l'unanimité

23. Rémunération des animateurs.

Madame Rogez rappelle que par délibération du 7 février 2019, le Conseil Municipal avait déterminé les rémunérations des animateurs des centres de loisirs de façon suivante :

Animateur stagiaire indice brut 348
Animateur diplômé indice brut 350.

Suite à la dernière réévaluation du SMIC, les salaires versés aux animateurs sont inférieurs à cette rémunération et une indemnité compensatrice leur est versée pour maintenir le salaire minimum.

Il est proposé au Conseil Municipal de réactualiser la rémunération versée aux animateurs des centres de loisirs selon les indices suivants :

Animateur stagiaire indice brut 354
Animateur diplômé indice brut 356

Madame Rogez précise qu'il s'agit d'un ajustement suite à la révalorisation du SMIC de 0,99%.

Monsieur le Maire rappelle que ces emplois permettent aux jeunes de la Commune de financer une partie de leurs études ou leur permis de conduire.

Madame Wallez tient à féliciter le Maire et la Commune pour leur politique de rémunération des animateurs, bien meilleure que beaucoup de communes aux alentours.

Adopté à l'unanimité

24. Renforts temporaires

Monsieur Boulert rappelle que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité. Il est proposé au Conseil Municipal de recruter à raison de 20 heures/semaine :

Service Événementiel :
du 31/05/2021 au 11/06/2021 2 personnes

Service propreté urbaine:
du 17/05 2021 au 28/05/2021 2 personnes
du 14/06/2021 au 25/06/2021 2 personnes

Renfort pour accroissement d'activité des services si besoins jusqu'à 20 postes à raison de 20 heures hebdomadaires pendant les périodes suivantes :

Juillet 2021

1^{ère} période du 05/07/2021 au 16/07/2021

2^{ème} période du 19/07/2021 au 30/07/2021

Août 2021

3^{ème} période du 02/08/2021 au 13/08/2021

4^{ème} période du 16/08/2021 au 28/08/2021

Septembre 2021

5^{ème} période du 13/09/2021 au 25/09/2021

6^{ème} période du 05/10/2021 au 15/10/2021

Madame Rogez précise que ce dispositif porte le nom de "jobs pour ma ville" et s'adresse désormais aux jeunes de 16 ans. Elle rappelle que pour candidater il est nécessaire de s'adresser au service jeunesse.

Adopté à l'unanimité

25. Modification des tableaux des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Plusieurs agents ont connu ces dernières années des évolutions de carrières et ont bénéficié de promotions.

Les postes qu'ils occupaient jusqu'à lors sont désormais vacants et n'ont plus lieu d'être ouverts au tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression des emplois suivants :

1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet

1 poste d'adjoint technique à temps partiel (28h/semaine)

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de réelles suppressions de postes ou de licenciement, mais suite à des évolutions de carrière.

Adopté à l'unanimité

26. Signature d'une convention avec la Communauté d'agglomération

Monsieur Queva rappelle que le Conseil Municipal a voté une aide à l'acquisition de composteurs, en lien avec la Communauté d'agglomération. Il annonce qu'à ce jour, 120 composteurs ont été commandés par la population, auxquels s'ajoutent 278 composteurs déjà acquis depuis 2007.

Adopté à l'unanimité

27. Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur Queva rend compte au Conseil Municipal des décisions du Maire. Elles concernent des adhésions (association des maires de France, association des communes minières de France, association des villages fleuris), une convention avec la ligue de l'enseignement pour l'organisation d'une classe découverte (annulée depuis suite aux restrictions sanitaires), la vente de praticables, le financement d'un véhicule électrique par annonces publicitaires, le recours à des entreprises pour la rénovation des salles associatives, un contrat avec la société de restauration pour les repas à domicile fixant la prise en charge communale et un portant sur la mise à disposition d'une table de tri.

Réponses aux questions des internautes :

Monsieur le Maire reprend les questions qui ont été posées sur les réseaux sociaux.

- Peut-on avoir un plan des travaux prévus rue Folliet? Monsieur le Maire répond que le projet n'est pas finalisé, car les services du Département n'ont pas validé le projet; Ensuite les plans pourront être consultés en Mairie.
- A-t-on des chiffres communaux sur le Covid? Monsieur le Maire précise que l'ARS communique sur le taux d'incidence qui est entre 250 et 500 cas positifs sur 100 000 personnes, ce qui est une situation préoccupante
- L'argent économisé sur l'éclairage public peut-il être investi dans un système crépusculaire? Monsieur le Maire répond que cette somme sera effectivement investie dans l'optimisation de l'éclairage public
- Les bourses communales sont en baisse. Monsieur le Maire répond qu'aucune délibération n'a jamais été prise dans ce sens;
- Le projet initial du cimetière était conçu pour agrandir le virage. Le Maire répond que cela a été jugé dangereux par le Département.

Monsieur remercie les élus pour leur participation et les agents qui ont assué la retransmission de ce conseil municipal, ainsi que les personnes qui ont suivi ces échanges en direct.